

ADDENDA N°1

Construction de système électrique

Branch (Terre-Neuve-et-Labrador)

Numéro de pièce : 721911

LA MODIFICATION SUIVANTE AUX DOCUMENTS DE SOUMISSION ENTRE EN VIGUEUR IMMÉDIATEMENT. L'ADDENDA DOIT FAIRE PARTIE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS.

1. **AJOUTER** la note suivante au dessin électrique E1 – Plan du site de démolition :

« La boîte de jonction en acier inoxydable existante, laquelle est située sur le quai, directement devant le hangar abritant l'équipement électrique, doit être retirée et remplacée par une nouvelle boîte. Fournir une nouvelle boîte de jonction en acier inoxydable munie de nouvelles plaques à bornes et d'une porte à charnières verrouillable. Le nombre exact de plaques à bornes et les dimensions de la boîte seront confirmés sur place. »

En présentant une soumission, le soumissionnaire confirme qu'il a lu et qu'il a compris les exigences énoncées dans l'ensemble de l'addenda et qu'il a inclus tous les coûts associés à ces exigences dans le prix total soumissionné.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.
